



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 25 juillet 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à **Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme** et à **Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** concernant **l'état des lieux et les perspectives d'intégration du projet « Zesumme renovéieren » et du Plan social climat.**

La ville de Differdange, avec le soutien du Ministère de l'Énergie et du Ministère de l'Environnement, ainsi que de la Klima-Agence et de l'INPA, a lancé le projet « Zesumme renovéieren » en avril 2023. Le projet s'inscrit dans le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) ainsi que la stratégie nationale de rénovation à long terme, et vise à promouvoir la rénovation énergétique des maisons existantes, grâce à un accompagnement personnalisé fondé sur une analyse des typologies de bâtiments. Les propriétaires bénéficient d'un soutien renforcé, notamment via une gestionnaire de quartier et un catalogue « prêt-à-rénover » adapté aux spécificités locales, ainsi que d'un soutien aux démarches de demande d'aides « Klimabonus ». Les résultats serviront à élaborer une approche standardisée pour d'autres communes.

En réponse à ma question parlementaire n°1585, Monsieur le Ministre de l'Économie avait expliqué que le gouvernement dresserait un bilan définitif du projet d'ici fin 2025. Monsieur le Ministre de l'Économie avait également précisé qu'afin de mieux comprendre les raisons de désistement des propriétaires initialement intéressés par la réalisation de projets de rénovation, la Klima-Agence aurait mandaté le LISER pour réaliser une étude qualitative dont les résultats sont attendus pour début 2025. Selon la réponse à la question parlementaire, la Klima-Agence serait également en train d'élaborer un guide d'identification des types de bâtiments au Luxembourg afin de préparer l'extension de l'approche « Zesummen renovéieren » à l'échelle nationale.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- 1. Quels sont les résultats de l'étude qualitative menée par le LISER au sujet du désistement des propriétaires initialement intéressés par la réalisation de projets de rénovation ? Quelles pistes Messieurs les Ministres considèrent-ils pour y remédier ?**
- 2. Est-ce que le guide d'identification des types de bâtiments a été finalisé ? Dans l'affirmative, comment le guide sera-t-il diffusé et quel est le public cible ?**
- 3. Est-ce que le calendrier pour la finalisation du bilan du projet demeure le même ? Dans la négative, quand le bilan sera-t-il finalisé ?**

4. **Etant donné que Monsieur le Ministre de l'Environnement souhaite finaliser le Plan social climat d'ici fin 2025, est-ce que les conclusions du projet « Zesumme renovéieren » pourront être intégrées dans le Plan social climat ? Dans l'affirmative, par quelle procédure les conclusions provisoires seront-elles intégrées ?**
5. **Quels seront les moyens financiers et personnels (p.ex. en termes de gestionnaires de quartier) nécessaires afin d'étendre l'approche « Zesummen renovéieren » à l'échelle nationale ?**

Dans leur prise de position commune en vue de l'élaboration du Plan social climat, la CSL, l'OGBL, le LCGB et le Mouvement écologique ont revendiqué que les acteurs étatiques fournissent l'état des lieux en matière de précarité énergétique et de degré d'efficacité des mesures existantes, afin qu'il existe une base de discussion partagée avec les acteurs sociaux.

6. **Messieurs les Ministres sont-ils en mesure de fournir l'état des lieux en matière de précarité énergétique et de degré d'efficacité des mesures existantes revendiqué par les partenaires sociaux pour ce qui est du domaine du logement ?**

Afin d'inciter davantage les propriétaires de logements destinés à la location à réaliser des rénovations énergétiques, la mesure n°324 du PNEC prévoit « la mise en place d'exigences minimales à respecter pour la classe de performance énergétique de tout logement mis en location ou destiné à être mis en location. (...) Il est ainsi prévu de créer un lien entre la classe de performance énergétique d'un logement mis en location et le droit de le louer et/ou le montant maximal autorisé du loyer. Ce type d'incitatif est préféré à l'idée de faire participer un propriétaire directement aux coûts de l'énergie (chauffage + ECS) qui sont à la charge du locataire.»

7. **Quel est le calendrier prévu pour l'analyse voire a mise en œuvre de la mesure précitée ? Quels travaux ont d'ores et déjà eu lieu dans ce contexte et quels mécanismes concrets Messieurs les Ministres considèrent-ils à cet égard ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Joëlle Welfring
Députée